



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Novembre 2018 - n°11

EDITORIAL Quitte ou double ?

Le sommet du G20 à Buenos-Aires s'est préparé dans un contexte de nouveau durcissement des affrontements commerciaux, notamment lors du récent sommet de l'APEC. L'épreuve de force sino-américaine pourrait bientôt déboucher sur une aggravation de la « guerre commerciale », si les Etats-Unis mettaient à exécution leurs menaces, en particulier celle de porter de 10 à 25% les droits de douanes infligés unilatéralement à près de 250 milliards de dollars de produits chinois et d'en élargir l'assiette à la totalité des importations, soit plus du double. Dans un tel scénario, les Etats-Unis s'affranchiraient à nouveau du cadre des règles multilatérales, raison pour laquelle les mesures qu'ils ont déjà adoptées pour protéger leurs secteurs de l'acier et l'aluminium, au nom de la « sécurité nationale », ont été attaquées devant les arbitres de l'OMC par les plus importantes puissances commerçantes, dont l'Union européenne, le Canada, le Mexique, la Turquie, la Russie, l'Inde et la Chine.

Or, tous les indicateurs économiques montrent que cette escalade des mesures et contre-mesures « mord » désormais fortement sur le réel. Pour les seules économies du G20, l'OMC rapporte au cours du dernier semestre un accroissement très significatif du volume de commerce touché par les restrictions (481 milliards d'USD, soit 6 fois plus que sur le semestre précédent et le niveau le plus élevé depuis la création de l'Organisation). La conséquence sur le commerce mondial est perceptible dès maintenant, avec une révision à la baisse des prévisions de progression des échanges pour 2018 (3,9%) et 2019 (3,7%). Sachant que l'impact le plus négatif pour la croissance mondiale résulte probablement des effets d'incertitude associés pour les entreprises à l'accroissement des menaces : or ces dernières sont par définition très difficiles à mesurer.

La France, au sein de l'Europe, a affirmé à plusieurs reprises combien cet enchaînement de ripostes apportait la « mauvaise réponse » aux causes des tensions actuelles. La « bonne réponse, celle du nouveau multilatéralisme proposé par le Président Macron » à l'occasion du récent Forum de Paris pour la Paix, est celle de « la réforme de l'OMC », telle que décrite par les ministres français présents à l'ouverture de l'important séminaire qui s'est tenu sur ce sujet le 16 novembre dernier à Paris, en présence de la Commissaire Européenne au Commerce et du Directeur Général de l'OMC. L'Union Européenne multiplie aujourd'hui les efforts et les fronts de dialogue pour y parvenir, avec en particulier de récentes propositions concrètes, portées conjointement avec un groupe important d'autres membres de l'OMC, pour répondre aux griefs formulés par lesquels les Etats-Unis justifient aujourd'hui le blocage du mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Pour les « amis » du système commercial multilatéral et promoteurs de sa dynamique de réforme, le principal enjeu du sommet de Buenos-Aires sera celui de l'impulsion politique qui lui sera donnée par les chefs d'Etat et de Gouvernement. Quitte et double ! Faces aux menaces, en Argentine pourrait s'enclencher une négociation nécessairement ambitieuse et ardue, destinée à préserver le système multilatéral, en modernisant en profondeur ses disciplines de réciprocité et de transparence.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

12 octobre 2018 – Conseil du commerce des services en session spéciale

Le conseil du commerce des services ne s'est pas révélé très productif. Outre les points récurrents de notification au titre de l'AGCS, les débats ont principalement porté sur : i/ la présentation par les PMA de leur soumission sur l'évaluation de la mise en œuvre de la dérogation sur les services, ii/ les lois sur la cybersécurité en Chine et au Vietnam pour la 3^{ème} fois à l'ordre du jour à la demande des Etats-Unis et du Japon. L'obligation de localisation des données dans ces deux pays est clairement la question cruciale. L'UE, l'Australie et le Canada, en soutien aux Etats-Unis et au Japon ont rappelé leurs préoccupations à ce sujet. Les Etats-Unis, généralement silencieux sur le commerce électronique (programme de travail de 1998) ont fait une longue présentation sur leur action en la matière dans les pays en développement, via leur agence pour le développement international (USAID). Très concrète, celle-ci a été appréciée par les membres.

Contact : cecile.mahe@dgtrésor.gouv.fr

1^{er} novembre 2018 : Comité du commerce et du développement – Session spéciale sur les petites économies

La session spéciale sur les petites économies a surtout été l'occasion d'entendre des présentations par des représentants de la Mongolie et de l'île Maurice. L'objectif était de voir comment ces pays déploient leurs efforts pour accroître le volume de leurs échanges commerciaux et leur compétitivité. Ils ont ainsi montré que l'Accord sur la facilitation des échanges était un moyen pour eux de renforcer cette compétitivité.

Contact : lauriane.fernandez@dgtrésor.gouv.fr

-0-0-0-

5 au 9 novembre 2018 : Comité de négociation des règles, subventions à la pêche

La session du comité a été précédée d'une semaine de réunions des « incubateurs » (groupes restreints de délégations). Une partie de la séance a été consacrée à des échanges techniques sur les disciplines concernant les aides affectant les stocks surexploités. Le travail de rationalisation du projet de texte laissé en plan à la ministérielle de Buenos-Aires a également été poursuivi. Ces différents échanges ont montré la nécessité de traiter la question de la pêche artisanale dans les pays en

développement. Une session technique sur le sujet a été rajoutée pour les réunions prévues en décembre.

Si les travaux des groupes incubateurs ont permis des contributions techniques intéressantes, leurs éléments et conclusions n'ont, à ce stade pas été repris dans le processus de négociation qui n'a de fait pas été engagé. Les réunions sur le projet de texte ont consisté en la poursuite du même type de travail que celui des travaux de mai-juillet 2018 (tentative de simplification par identification d'éventuelles redondances) et ont eu le même résultat : peu de simplifications mais des demandes d'ajouts supplémentaires au projet de texte.

Le principal défi consiste à présent en l'élaboration d'un programme de travail pour 2019 incorporant le début d'un véritable processus de négociation. Le président a indiqué qu'il travaillait à l'élaboration d'un programme de travail 2019, dont il voulait obtenir la validation avant la trêve hivernale. A cet effet, une consultation de l'ensemble des délégations a débuté la semaine du 12 novembre.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 novembre 2018 : Conseil du commerce des services en session spéciale - rapport de la présidence

Suite à la présentation en juillet par quatre co-auteurs (Mexique, Chili, Nouvelle-Zélande et Panama) d'une proposition envisageant l'organisation de discussions exploratoires sur l'accès au marché dans le cadre du CTS SS, la présidente du conseil du commerce des services, l'Ambassadeur du Kazakhstan a mené des consultations afin de déterminer le soutien dont jouit cette proposition et la manière de progresser. Ces consultations relèvent l'avis partagé des membres du conseil mais aussi le large spectre de thématiques que certaines délégations pourraient aborder. Comme attendu, cette proposition sur l'accès au marché est soutenue par les pays développés, qui y voient une opportunité pour redynamiser les échanges entre les membres, alors que les PED, en particulier le groupe africain, rejettent la proposition et préfèrent rester dans le cadre du programme de Doha.

Contact : marie-edmee.demassary@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

15 novembre 2018 : Réunion du Comité agriculture en session spéciale (CoA SS)

Cette réunion a porté sur les points suivants :

- Concurrence à l'exportation. Il est notamment apparu que, au-delà des engagements de Nairobi, les travaux sur ce sujet doivent être poursuivis, notamment concernant les crédits et assurances à l'exportation mais également pour les entreprises commerciales d'Etat.
- Restriction des exportations. Les échanges ont souligné les perturbations provoquées par ces mesures sur les marchés mondiaux et leurs effets potentiellement négatifs sur la sécurité alimentaire, en complexifiant et en renchérissant la mise en œuvre du programme alimentaire mondial.
- L'accès au marché. Une analyse des Etats-Unis a montré les écarts importants existant entre droits consolidés (sur lesquels portent les engagements de réduction issus de l'accord agricole) et les droits appliqués. Ces écarts sont plus élevés pour les pays en développement et permettent aux membres d'augmenter à discrétion leurs droits de douane lorsque nécessaire, ce qui est source de volatilité et incertitude pour les exportateurs.

Sur tous ces sujets plusieurs délégations ont insisté sur la question de la transparence : l'amélioration et l'approfondissement des analyses précitées nécessitent des notifications de qualité et à jour. La transparence est également cruciale pour les questions de restrictions à l'exportation étant donné leurs effets perturbateurs sur les marchés mondiaux. Plusieurs pays en développement ont mis en avant leur vulnérabilité face aux conséquences de ces mesures sur les marchés mondiaux mais aussi le problème que pourrait soulever l'alourdissement des obligations de notifications. Certains PED ont par ailleurs souligné l'intérêt des restrictions à l'exportation pour certains problèmes de sécurité alimentaire (faibles récoltes...). De plus, selon plusieurs pays en développement, ces différents sujets (concurrence à l'exportation, accès au marché) ne

peuvent être dissociés de celui du soutien interne qui est une source de distorsion importante.

En conclusion le président a salué l'importance des travaux réalisés depuis avril 2018. Il a appelé les membres à indiquer toute question à traiter/approfondir pour la prochaine réunion prévue le 6 décembre. Il veut par ailleurs, lors de cette réunion, proposer un programme de travail pour 2019 davantage orienté vers la négociation. Il va à cette fin entamer des consultations de différents membres.

Il apparaît donc, à l'issue de cette série de réunions, que le format retenu à ce stade pour les réunions du comité agriculture session spéciale consistant à privilégier des échanges techniques, s'il permet un approfondissement indispensable des différentes thématiques de la négociation agricole, atteint désormais certaines limites. De nombreux membres estiment maintenant nécessaire de définir un nouveau programme pour 2019 pour véritablement insuffler un démarrage de la négociation en vue de la prochaine conférence ministérielle.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

27 novembre 2018 : Programme de travail sur le commerce électronique de 1998 : réunion concernant le moratoire sur l'exemption de droits de douanes sur les transmissions électroniques

Suite à la soumission par l'Inde et l'Afrique du sud d'un document lors du Conseil général de juillet dernier, le Président du Conseil général (et également co-président de l'initiative plurilatérale) sur le commerce électronique a organisé une réunion pour aborder la question du moratoire relatif aux droits de douanes sur les transmissions électroniques. Partant du principe que les réalités de 2018 ne sont pas celles de 1998, l'objectif, comme le demandent l'Inde et l'Afrique du sud est de répondre aux questions qui se posent et de comprendre pourquoi certains veulent le rendre permanent alors que d'autres s'y opposent. Les thèmes abordés concernent entre autres :

- le besoin de données et de statistiques sur l'évaluation des bénéfices du moratoire sur le plan économique et les pertes de revenus ;

- la portée et définition des transmissions électroniques ;

- la faisabilité technique d'imposer des droits de douane sur les transmissions électroniques (référence aux travaux récents de l'organisation mondiale des douanes (OMD/ICU) sur les droits de douanes sur les produits intangibles) ;

- l'impact du moratoire sur le commerce et l'industrialisation et plus largement sur différentes politiques publiques : emploi, éducation, fiscalité...

Si cette réunion a eu le mérite de répondre à la demande de l'Inde, de l'Afrique du sud et de certains autres membres, et de remettre à plat les questions qui se posent, elle a également permis de constater que les positions restent tranchées entre les partisans d'un moratoire reconduit ou rendu permanent (UE, Etats-Unis, Australie, Canada, Chili, Mexique, Hong Kong...) et ceux qui ne souhaitent pas le renouvellement automatique du moratoire voire son extinction (Afrique du sud, Inde, Indonésie, Venezuela...)

Non conclusives, les discussions se poursuivront dans l'année à venir avec pour objectif de permettre aux membres de prendre une décision éclairée lors de la prochaine échéance du renouvellement du moratoire en décembre 2019. Il est à noter que l'Inde et l'Afrique du sud n'ont pas exprimé un refus de renouveler le moratoire à ce stade mais ont insisté sur le besoin d'informations et de statistiques.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

26 novembre 2018 : Propositions de l'Union Européenne pour une réforme de l'organe d'appel (dans le cadre de la « réforme de l'OMC »)

L'Union européenne a transmis à l'OMC ses propositions visant à réformer le règlement des différends en vue de leur examen par le Conseil général le 12 décembre 2018. Ces propositions ont été scindées en deux parties : la première partie répond aux critiques des Etats-Unis sur l'Organe d'appel et a reçu le soutien de onze autres membres de l'OMC, à savoir l'Australie, le Canada, la Chine, l'Islande, l'Inde, la Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, Singapour et la Suisse. La seconde partie, qui est soutenue uniquement par l'Inde et la Chine,

développe les sujets de fond défendus par l'Union européenne notamment en termes de renforcement de l'indépendance de l'Organe d'appel.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

31 octobre, 1^{er} et 28 - 29 novembre 2018 : Initiative post Buenos Aires pour le commerce électronique

Le mois de novembre a été intense sur le front de l'initiative « commerce électronique », avec plusieurs réunions d'approfondissement et consultations des membres. La réunion du 28 novembre clôturait « le cycle exploratoire » tel que prévu dans la déclaration conjointe signée à Buenos Aires. Une réunion de bilan des travaux de l'année se tiendra le 18 décembre au niveau des chefs de délégation, en vue d'un possible lancement formel de négociations en 2019.

Des présentations sur la base d'exemples de texte pris dans les accords commerciaux régionaux ou les législations nationales ont permis d'approfondir les différents thèmes. La présence du Sénégal et du Nigeria a été remarquée et encouragée (alors que la position du groupe Africain est de ne pas participer à cette initiative). La présidente a souligné l'intérêt manifesté par les membres et la richesse des débats.

Le travail réalisé est largement apprécié : des progrès ont été réalisés et les participants estiment que l'initiative doit se poursuivre, comme le prévoit la déclaration de Buenos Aires vers l'étape des négociations.

La structure possible d'un projet d'accord a été abordée lors de la réunion du 28 novembre mais demeure encore difficile. Elle sera reposée dans le cadre des négociations une fois que son contenu sera plus précis.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

16 novembre 2018 : Facilitation de l'investissement

Une réunion de l'initiative sur la facilitation de l'investissement avait pour thème « le guichet unique », qui permet à l'administration de regrouper en un seul point les services qu'elle propose à l'utilisateur. Le Brésil a longuement présenté son expérience. La forme la plus simple consiste en un inventaire des informations nécessaires à un investisseur pour engager des procédures, alors que la version la plus aboutie peut permettre de gérer l'ensemble de la procédure entièrement de façon électronique. Ce sujet de guichet électronique ne fait pas consensus entre les membres, mais tous se sont intéressés.

Contact : marie-edmee.demassary@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

29 octobre 2018 : Réunion de l'Organe de règlement des différends

Cette réunion a été particulièrement mouvementée : les demandes d'établissement de groupes spéciaux formulées par sept Membres, dont l'Union européenne et la Chine, à l'encontre des droits additionnels imposés par les Etats-Unis sur les importations d'acier et d'aluminium ont en effet fortement mécontenté les Etats-Unis.

L'ambassadeur américain Dennis Shea est intervenu en personne pour mettre en garde ces différents Membres. Il a ainsi affirmé que, **si un groupe spécial devait se prononcer sur l'invocation par les Etats-Unis de l'exception de sécurité nationale sur le fondement de l'article XXI du GATT, « cela remettrait en cause la légitimité de l'ORD et la viabilité de l'OMC dans son ensemble »**. Les Etats-Unis considèrent en effet que les mesures qu'ils ont adoptées dans le secteur de l'acier et de l'aluminium constituent une décision politique visant à protéger leur industrie dont la survie est essentielle au secteur militaire et donc à la sécurité nationale et plus largement à la sécurité mondiale. Selon eux, ces mesures ne relèvent donc aucunement du règlement des différends de l'OMC. Cette position est une position constante défendue par les Etats-Unis.

(Ces premières demandes d'établissement de groupes spéciaux n'ont pas été acceptées par l'ORD et ont donc, comme il est de droit, été de nouveau présentées lors de la prochaine réunion prévue le 21 novembre 2018 – Voir brève afférente).

De même, **les quatre demandes présentées par les États-Unis au sujet des mesures de rééquilibrage adoptées par le Canada, la Chine, l'Union européenne et le Brésil en réponse aux droits additionnels sur l'acier et l'aluminium ont été rejetées**. Sans surprise, les Etats-Unis se sont en effet opposés à ces demandes.

La demande des États-Unis au sujet des mesures imposées par la Chine pour la protection des droits de propriété intellectuelle et celle présentée par l'Union européenne au sujet des mesures imposées par la Russie sur l'importation de porcs vivants, de viande de porc et d'autres produits du porc en provenance de l'UE ont également été rejetées.

En revanche, deux demandes d'établissement de groupe spécial ont été acceptées par l'ORD : celle des Émirats arabes unis au sujet des droits antidumping imposés par le Pakistan sur le polypropylène biaxialement orienté et celle du Japon au sujet des droits antidumping imposés par la Corée visant les barres en acier inoxydable.

Les Etats-Unis ont par ailleurs longuement développé leur critique à l'égard de la pratique de l'Organe d'appel consistant à émettre des avis consultatifs. Ils considèrent que, en rendant des avis sur des questions non soulevées par les parties ou non essentielles à la résolution du différend (obiter dicta), l'Organe d'appel outrepassa le mandat que les Membres de l'OMC lui ont confié dans le cadre du mémorandum d'accord sur le règlement des différends (MARD). Selon les Américains, il ressort en effet clairement des accords OMC et du MARD que le règlement des différends a pour seule fonction d'aider les membres à résoudre les différends les opposant, et non de créer du droit de façon abstraite ou d'interpréter les obligations des Membres. Les avis consultatifs rendus par l'Organe d'appel (et par les groupes spéciaux) n'ont donc pas leur place dans le cadre du règlement des différends de l'OMC.

Les Etats-Unis ont fait observer que, lorsque d'autres organes judiciaires internationaux tels que la Cour internationale de Justice ou la Cour européenne des droits de l'homme émettaient de tels avis, ils le faisaient sur la base d'une disposition leur accordant expressément un tel pouvoir. Or, comme rappelé précédemment, le MARD ne contient pas une telle disposition.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

1^{er} et 2 novembre 2018 : Réunion du comité SPS

Cette réunion a été marquée par de fortes critiques à l'encontre de l'Union Européenne. Ces critiques ont notamment porté sur la nouvelle réglementation européenne en matière de LMR (limite maximale de résidus), de perturbateur endocrinien, de médicament vétérinaire ou encore d'OGM. Face aux inquiétudes soulevées par l'avis de la CJUE sur les nouveaux OGM, la Commission a indiqué que les conséquences de cette décision restent en cours d'étude. A souligner également une note diffusée par l'Argentine sur les bienfaits des « biotechnologies de précision », avec le soutien de 12 pays qui a donné lieu à un moment de promotion des cultures OGM.

Peu d'avancée par contre concernant les intérêts offensifs de l'Union Européenne. Ont été notamment abordées les difficultés d'accès au marché russe, les exportations de viande de volaille en Afrique du Sud, les restrictions liées à l'ESB, les exportations de pommes et de poires aux USA et les lenteurs de procédures en Indonésie (avec les soutiens de Brésil et Philippines dans ce cas).

En marge du comité, la Commission a organisé 12 réunions bilatérales (Chine, Arabie Saoudite, Thaïlande, Japon, Corée du sud, Indonésie, USA, EAU, Philippines, Canada, Argentine, Brésil).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

19 novembre 2018 : Comité des accords commerciaux régionaux (ACR)

Depuis plusieurs sessions, l'absence de notification d'un accord des pays de l'association latino-américaine d'intégration (ALADI) est vivement critiquée à la fois sur le fond et sur la forme. Les discussions se poursuivent entre les membres pour essayer d'aboutir à une meilleure transparence sur ces accords.

Les Etats-Unis, au sujet des notifications, ont affirmé qu'il y avait une absence de progrès notable. Actuellement, 79 ACR ne sont pas notifiés auprès de ce comité. Plusieurs parties à l'OMC, dont l'UE et le Japon, ont exprimé leurs préoccupations systémiques sur les questions de notification et de transparence.

Le comité a ensuite continué par l'examen de plusieurs textes : l'accord de partenariat économique entre le Ghana et l'Union européenne ; les accords traitant de l'accèsion de l'Arménie et de la République kirghize à l'Union économique eurasiatique. Des présentations factuelles ont ainsi permis de mieux comprendre les enjeux commerciaux et économiques de ces ACR.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 novembre 2018 : Conseil du commerce des marchandises

Le Conseil du commerce des marchandises a été important sur trois points.

La question des notifications et de la transparence : la présentation de la proposition du papier sur la transparence et les notifications par ses 7 co-auteurs (UE, Etats-Unis, Japon, Argentine, Costa Rica, Taipei chinois, Australie) a suscité de nombreuses réactions. Ils souhaitent améliorer le système de notification et ont ainsi présenté plusieurs propositions assorties d'incitations et de pénalités: mise en place de mesures administratives pour les membres qui ne notifient pas, contribution supplémentaire à verser à l'OMC en cas de retard dans les notifications. Pour ces membres, l'absence de notification doit avoir des conséquences. Ils ont également rappelé les moyens mis à disposition des PED en termes d'assistance technique. 34 membres sont ensuite intervenus sur ce point. Ils ont exprimé des avis différents sur cette proposition.

La question des quotas tarifaires pour le Brexit : la notification de la Commission de juillet dernier a une nouvelle fois fait l'objet de vives critiques de la part de plusieurs membres (Russie, US, Australie, NZ...). Ces critiques portent en partie sur la méthode utilisée et les résultats obtenus pour déterminer la répartition des quotas RU-UE27. La Commission avait ainsi présenté une nouvelle notification le 19 octobre pour répondre aux critiques des membres : la nouvelle version n'a pris en compte que les quotas consolidés dans la liste d'engagement de l'UE à l'OMC et non plus aussi ceux octroyés dans le cadre d'accords préférentiel. Au total, l'UE a reçu 25 plaintes. Elle continue d'avoir des discussions avec ces membres afin d'obtenir une issue favorable.

La question de la sécurité nationale : les Etats-Unis, à deux reprises, ont invoqué la sécurité nationale pour justifier les restrictions à l'importation visant certaines entreprises chinoises et les mesures visant les équipements de sécurité aérienne. La Chine a considéré que ces mesures avaient pour seul objectif de maintenir le monopole des entreprises américaines, et demande aux Etats-Unis d'adopter un traitement national.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 novembre 2018 : Comité du budget, des finances et de l'administration – CBFA

Outre un certain nombre de points d'information notamment sur l'état de l'exécution budgétaire à mi-parcours, la structure des grades au sein du secrétariat, l'aide pendant la phase de graduation pour les PMA, cette dernière réunion a permis d'adopter la recommandation faite au Conseil général qui admettra le transfert du surplus budgétaire accumulé entre 2012 et 2017 sur le fonds de roulement, ainsi que le montant des contributions pour 2019. La France deviendra le 6^{ème} contributeur à l'OMC derrière les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

21 novembre 2018 : Comité du commerce et du développement

Ce comité a été l'occasion de faire un point lors de sessions spéciales sur les accords commerciaux régionaux et le mécanisme de surveillance du traitement spécial et différencié (TSD). La conférence ministérielle de Bali de 2013 a permis l'établissement d'un tel mécanisme afin d'examiner et analyser la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD figurant dans les accords de l'OMC, les décisions ministérielles et les décisions du conseil général. Cependant, depuis sa création, aucune notification n'a jamais été soumise par les membres. Plusieurs membres ont manifesté

leur intérêt à la mise en place de consultations informelles tandis que les Etats-Unis ont catégoriquement rejeté cette idée.

La session ordinaire du comité n'a montré aucune évolution particulière sur les travaux présentés. En effet, les sujets évoqués sont à l'ordre du jour depuis plusieurs sessions et aucun progrès n'est à constater. La seule nouveauté a été l'adoption par le comité du modèle de notification des modifications apportées à un accord existant ; le Brésil s'étant rallié au consensus.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

21 novembre 2018 : Réunion de l'organe de règlement des différends

Cette réunion a été marquée par l'établissement de treize groupes spéciaux ainsi que par une déclaration de la Chine concernant la composition des délégations lors des consultations prévues à l'article 4 du mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'ORD a accédé aux demandes de sept Membres visant à l'établissement de groupes spéciaux chargés d'examiner les droits de douane imposés par les États-Unis sur les importations d'acier et d'aluminium, à savoir l'Union européenne, le Canada, le Mexique, la Norvège, la Turquie, la Russie et la Chine. L'Inde et la Suisse ont également demandé pour la 1^{ère} fois l'établissement d'un groupe spécial sur ces mesures américaines, ce qui portera à neuf le nombre de groupes spéciaux qui se pencheront sur l'invocation par les Etats-Unis de l'exception de sécurité nationale aux fins de justifier l'imposition de droits additionnels sur les importations d'acier et d'aluminium (les Etats-Unis se sont en effet opposés à la mise en place d'un groupe spécial unique).

L'établissement de ces groupes spéciaux est quasiment sans précédent au sein de l'ORD, tant par le nombre que par la disposition de l'accord du GATT 1994 en cause c'est-à-dire l'exception de sécurité prévue à l'article XXI.

Les Etats-Unis se sont montrés moins virulents que lors de la réunion du 29 octobre. Ils ont toutefois rappelé, par la voix de leur ambassadeur Dennis Shea de nouveau présent, leur position claire et non équivoque depuis 70 ans : chaque Membre est libre de juger ce qui est nécessaire pour protéger sa sécurité nationale. Dès lors, si l'OMC devait se pencher sur leur invocation de l'exception de sécurité nationale, cela aurait pour effet de saper la légitimité du règlement des différends et la viabilité de l'OMC dans son ensemble.

L'ORD a également accédé à quatre demandes des Etats-Unis visant à l'établissement de groupes spéciaux chargés d'examiner les contre-mesures appliquées par la Chine, le Canada, le Mexique et l'Union européenne en réponse aux droits additionnels américains imposés sur les importations d'acier et d'aluminium.

De même, la demande de l'Union européenne contre la Russie dans l'affaire des porcs et celle des Etats-Unis contre la Chine à propos de la protection des droits de propriété intellectuelle ont été acceptées par l'ORD.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

28 novembre 2018 : Comité des Marchés publics

Les Parties à l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP) ont donné leur accord de principe à l'accèsion du Royaume-Uni à l'AMP à compter de son retrait de l'Union européenne. La question se pose désormais de savoir à quelle date cette accèsion pourra être effective selon qu'une période de transition sera ou non appliquée jusqu'au 31 décembre 2020. En effet, aux termes de l'article 129 de l'accord de retrait tel qu'approuvé par le Conseil européen le 25 novembre dernier, le Royaume-Uni restera lié par les obligations découlant des accords internationaux conclus par l'UE jusqu'à la fin de la période de transition. Il ne pourra ainsi devenir Partie à l'AMP à titre individuel qu'à compter du 1^{er} janvier 2021. En revanche, si l'accord de retrait n'entre pas en vigueur – pour cause de non-ratification par le Parlement britannique – le Royaume-Uni pourra accéder à l'AMP en tant que Membre à part entière dès le 30 mars 2019.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Etudes : Commerce International et technologies numériques

A noter ! Intéressants travaux exploratoires publiés par l'OMC sur le thème de l'impact de nouvelles technologies numériques (intelligence artificielle, internet de objets, chaines de blocs, impression 3D) sur les formes et conditions de développement du commerce international dans le futur.

Dans son rapport annuel 2018, l'OMC estime ainsi que ces nouvelles technologies disposent d'un potentiel quasi révolutionnaire pour le commerce, du fait de leur contribution à une réduction des coûts des transactions et de l'échange, mais surtout en raison de leur impact sur la distribution des avantages comparatifs : à l'ère du commerce virtuel les facteurs de dotation naturelle (territoire, abondance de la main d'œuvre...) importeront bien moins que les paramètres d'environnement réglementaires (protection de la propriété intellectuelle, sécurité, authentification des transactions...) et les infrastructures nécessaires (énergie, télécommunications...). Pour plus de détail suivre le lien.

https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/wtr18_f.htm

Dans la foulée, le secrétariat de l'OMC a produit une seconde étude qui apporte un gros plan sur les implications particulière de la technologie dite de « chaine de blocs » (Blockchain) sur le commerce international. Notre compatriote Emmanuelle Ganne y montre comment et à quelles conditions cette nouvelle technologie pourrait transformer radicalement des pans entiers du commerce sous ses formes actuelles, notamment via des activités telles que le financement des exportations ou la gestion des chaines logistiques.

https://www.wto.org/french/news_f/news18_f/publ_26nov18_f.htm

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Sommet du G20 à Buenos Aires : la défense du multilatéralisme au cœur de l'ambition française

Vous trouverez ci-dessous le lien concernant les messages portés par la France pour ce Sommet :

<https://onu-geneve.delegfrance.org/Sommet-du-G20-a-Buenos-Aires-la-defense-du-multilateralisme-au-coeur-de-l>

VIE DE LA DELEGATION PERMANENTE

15 novembre 2018 : Fête du Beaujolais Nouveau à l'OMC

La traditionnelle soirée du Beaujolais Nouveau organisée par la France à l'OMC s'est une nouvelle fois déroulée avec succès dans une ambiance chaleureuse, appréciée de tous les participants. Elle a apporté une pause appréciée dans le contexte difficile lié aux difficultés du système commercial multilatéral et la forte remise en cause de l'OMC. La délégation permanente remercie vivement M. Nicolas Ozanam, Délégué général de la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS), M. Pierre Gernelle, Directeur général de la Fédération des négociants éleveurs de Grande Bourgogne, ainsi que les 4 maisons de vins ayant permis la réalisation de l'évènement : Georges Duboeuf, Henry Fessy, Jean Loron, Joseph Drouhin.



-o-o-o-

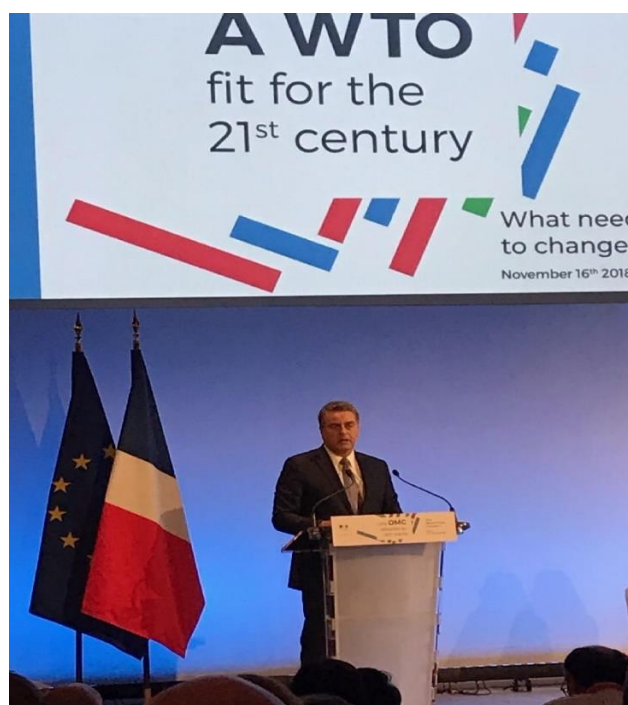
16 novembre 2018 : Séminaire à Paris « Une OMC adaptée au XXI^e siècle »

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Economie et des Finances ont organisé à Bercy un séminaire sur le thème de la réforme de l'OMC. Le séminaire a été ouvert par les ministres français Bruno Le Maire et Jean-Baptiste Lemoine, ainsi que le Directeur Général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo et la Commissaire Européenne au Commerce, Mme Cecilia Malmström. Quatre table-rondes de haut-niveau y ont traité des thèmes des subventions et distorsions concurrentielles, des transferts forcés de propriété intellectuelle, de la différenciation des pays en développement et des solutions de réforme de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, qui permettraient de lever le blocage imposé par les Etats-Unis.

De nombreux intervenants et participants genevois avaient fait le déplacement sur proposition de la délégation permanente, incluant plusieurs Ambassadeurs représentants permanents auprès de l'OMC. Le séminaire a bénéficié d'échos très positifs à Genève. Ci-dessous lien vers les discours en ouverture de M. Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances et de M. Jean-Baptiste Lemoine, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/11/23/une-omc-adaptee-au-xxie-siecle>

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/11/30/conference-a-paris-le-16-novembre-2018-une-omc-adaptee-au-xxie-siecle>



Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC



De gauche à droite : Hirofumi Takinami, Vice-ministre japonais de l'Economie ; Jean-Baptiste Lemoine, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ; Cecilia Malmström, Commissaire européen au Commerce ; Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances ; Roberto Azevêdo, Directeur Général de l'OMC

-o-o-o-

27 novembre 2018 : Déjeuner-rencontre Allemagne-France

Un déjeuner entre les délégations allemande et française a été l'occasion d'un moment de convivialité et d'échanges sur les principaux sujets d'intérêt commun.



-o-o-o-

29 novembre 2018 : Cultures européennes à l'OMC : "Brewing the Difference"

Comme chaque année, la délégation française a contribué à l'organisation de l'évènement « Brewing the Difference », commun aux missions permanentes de l'UE à l'OMC et consacré à la mise en valeur de la diversité des produits et traditions gastronomiques européennes.

CALENDRIER DE L'OMC – DECEMBRE 2018

- **03** Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
EPC du Népal
- **04** Organe de règlement des différends
Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
- **05** Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
EPC du Népal
Groupe de travail de la réglementation intérieure
- **06** Comité de l'agriculture en session extraordinaire
Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
Initiative facilitation de l'investissement
- **07** Conseil du commerce des services
Comité de l'agriculture en session extraordinaire
Réunion informelle du groupe de négociation sur les règles (subventions à la pêche)
- **10** Réunion des Chefs de délégation (HOD's)
- **11** Organe d'examen des politiques commerciales – Tour d'horizon de l'évolution de l'environnement commercial international
- **12-13** Conseil Général de l'OMC
- **17-19** EPC des Etats-Unis
- **18** Organe de règlement des différends
Initiative commerce électronique - bilan

Auteur: Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web: <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publication : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon - Parution le 30/11/2018